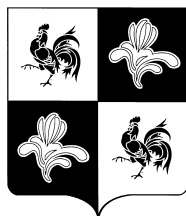


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



24 février 2010

SESSION ORDINAIRE 2009-2010

NOTE D'ORIENTATION DE POLITIQUE
en matière de Cohésion sociale

présentée par M. Charles PICQUÉ,
Ministre en charge de la Cohésion sociale

(article 90 du Règlement du Parlement francophone bruxellois)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Députés,

J'ai souhaité pouvoir être entendu par la commission des Affaires sociales afin d'exposer devant vous mes priorités pour le second quinquennat des contrats régis par le décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale.

J'ai, comme vous l'aviez vous même suggéré, invité le Centre régional d'appui à la cohésion sociale à m'accompagner.

Ses responsables pourront vous exposer un certain nombre de constats et de recommandations qu'ils formulent dans le cadre du rapport d'évaluation du dispositif.

Ils auront également la possibilité de répondre aux questions que vous souhaiteriez leur poser.

I. La Cohésion sociale : un secteur et un décret

Le secteur de la cohésion sociale, historiquement issu des politiques d'intégration des immigrés, regroupe les anciens programmes « Cohabitation des communautés locales », « Insertion sociale », « Eté-Jeunes », tous financés ou cofinancés par la Commission communautaire française depuis le début des années 1990.

Depuis 2006 un décret définit le principe de financement des actions de cohésion sociale sur base de contrats quinquennaux dits « communaux » lorsqu'ils sont coordonnés par les communes et « régionaux » lorsqu'ils s'appliquent à plusieurs communes.

Treize communes relèvent de ce dispositif. Ce sont celles dont le territoire ou partie de territoire relèvent de l'espace EDRLR ⁽¹⁾. Berchem, Ganshoren, Uccle, Watermael et les deux Woluwe, n'en font pas partie en raison de cette disposition du décret du 13 mai 2004.

Outre la procédure d'adoption des contrats et les modalités de subventions, le décret instaure un mécanisme de consultation permanente avec les associations, au sein des communes concernées.

Il confie au Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRAcs) la mission d'évaluer de manière régulière et globale le dispositif de cohésion sociale. Le

CBAI avait à l'époque répondu à l'appel aux candidatures et s'est vu confier cette mission.

Début 2009, le décret a été modifié pour y introduire le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français. Lire et Ecrire Bruxelles a posé sa candidature pour être désigné.

La cohésion sociale c'est plus de 300 associations qui développent globalement, en 2008, 764 actions dans le cadre des contrats communaux et régionaux de cohésion sociale.

Le soutien scolaire, les actions socioculturelles et les animations plurielles représentent ensemble près de la moitié (45 %) des actions subsidiées, chacune avec 15 %.

Si on y ajoute l'alphabétisation/français langue étrangère (11 %) et les animations citoyennes (9 %), on totalise 65 % du nombre d'actions.

II. 2010 une année charnière

L'année 2010 verra à la fois la fin des contrats ayant pris cours en 2006 et la préparation des nouveaux contrats 2011.

Une première étape était de définir les priorités des contrats pour 2011-2015. C'est maintenant chose faite.

Pour cela le rapport du CRAcs ainsi que l'analyse de la situation sociodémographique et socioéconomique des communes et des quartiers, ont été réalisés.

L'objectif principal du travail, réalisé conjointement par l'IGEAT (ULB) et par l'Observatoire de la santé et du social, visait à identifier les besoins et problèmes sur le territoire des 19 communes composant le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une première partie du rapport du CRAcs a été remise en septembre 2009. Elle fut établie sur la base des rapports réalisés par les coordinations locales et porte comme les deux années précédentes principalement sur les aspects quantitatifs et fonctionnels du dispositif de cohésion sociale.

Un second volet qui comprend des recommandations pour le prochain quinquennat 2011-2015, a été déposé récemment.

La présentation et la mise en discussion des données statistiques au sein des concertations locales a démarré à la mi-septembre 2009 pour se terminer à la mi-novembre 2009. Le point de vue et les réactions

(1) Espace de développement renforcé du logement et de la rénovation.

des acteurs locaux de la cohésion sociale a permis de confirmer ou d'infirmer les tendances issues des données statistiques, de faire émerger d'autres types de besoins et/ou d'enjeux qui n'avaient pas été pris en compte dans le cadre de l'analyse statistique communale.

Le Collège ayant arrêté ses priorités le 11 février dernier, l'appel à projets sera lancé dès la fin de ce mois. Pendant les deux mois à venir, les associations auront la possibilité de déposer leurs projets auprès des communes et de l'administration de la Commission communautaire française.

Celles-ci procéderont ensuite à la sélection de ces projets et soumettront les propositions de contrats au à la section « Cohésion sociale » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé.

Enfin, au terme de cette procédure, probablement en octobre de cette année, le Collège approuvera l'ensemble des contrats.

III. Le choix des priorités

En tenant compte des éléments fournis par le CRAcs, par l'IGEAT et par l'Observatoire de la santé et du social, ainsi que des concertations avec les acteurs de terrain, l'évaluation des priorités 2006-2010 permet de dégager des tendances fortes.

1. Évaluation du quinquennat actuel

Sous le quinquennat précédent, le Collège avait retenu 5 priorités. L'évaluation de celles-ci est la suivante.

Première priorité – Le soutien et l'accompagnement scolaire

Ces aspects doivent, selon les acteurs de terrain, être renforcés ou développés. Ils perçoivent, en effet, une saturation de l'offre en ce domaine, une augmentation de la demande des familles et une diversification des situations qui sont à la base des difficultés rencontrées dans le domaine scolaire.

La complémentarité des actions de soutien et de remédiation avec les écoles et le lien avec le milieu familial sont jugés importants mais actuellement défaillants.

Deuxième priorité – L'alphabétisation, la lutte contre la fracture numérique, l'accès aux nouvelles technologies de la communication

Parmi les trois éléments qui composent la deuxième priorité, seule l'alphabétisation est revenue comme étant un processus à soutenir, car elle répond à un besoin croissant et la demande est excédentaire par rapport à l'offre. La fracture numérique de même que l'accès aux NTIC, n'ont été évoqués qu'à travers des questions de disponibilité de données statistiques. La question étant plus de pouvoir évaluer la capacité d'accès à internet que d'affirmer qu'il s'agit là d'un problème. La fracture numérique ne constituera dès lors plus une priorité.

Troisième priorité – L'accueil des primo-arrivants

Les primo-arrivants sont identifiés comme un public particulier dans différents types d'actions : alphabétisation, apprentissage du français langue étrangère (FLE), soutien scolaire (surtout en l'absence d'un nombre suffisant de classes passerelles), permanences sociales, etc. Il convient donc de maintenir le caractère multidimensionnel de leur prise en considération comme public prioritaire dans le cadre de la cohésion sociale.

Par contre, et ce bien que le FLE doive être considéré comme un élément primordial parmi les dispositifs d'accueil des primo-arrivants, d'autres publics sont à prendre en compte par les actions visant à améliorer la maîtrise du français. D'autres publics bénéficieraient, en effet, d'un soutien soit à l'apprentissage du français, soit à l'amélioration de sa maîtrise : immigrés de plus longue date, immigrés arrivés dans le cadre du regroupement familial, enfants issus de familles maîtrisant mal le français, jeunes adultes, etc.

Quatrième priorité – Les actions intergénérationnelles

Le processus même de vieillissement de la population (c'est à dire l'augmentation de la part des seniors dans la population), s'il constitue une préoccupation objectivable à l'échelle du royaume, n'est pas avéré à Bruxelles. Entre 1998 et 2008, la part des plus de 65 ans est passée de 17,2 % à 14,5 %. Sur la même période, le nombre des plus de 65 ans a également baissé, passant de 163.772 à 152.045 habitants. Seule une légère augmentation du nombre de seniors de plus de 80 ans a été observée. L'évolution suggère d'abandonner cette priorité mais de l'intégrer dans la mesure du possible, dans chacune des actions futures.

Cinquième priorité – La question du genre

Cette priorité a été elle aussi assez peu évoquée. Il a, par contre, été souligné que les filles composent parfois un public plus fragilisé face à certains problèmes (motivation scolaire, insertion sur le marché de l'emploi).

Cette priorité, devrait dès lors ne plus être considérée isolément mais être intégrée dans chacune des actions qui seront retenues dans les futurs contrats de cohésion sociale.

2. Les grandes tendances issues de l'analyse de l'IGEAT et de l'Observatoire de la santé et du social

Bruxelles abrite sur son territoire une population largement multiculturelle composée pour une part de ressortissants étrangers dont 61 % issus de l'UE et, d'autre part, de personnes issues de l'immigration installées de longue date dans la Région.

L'évolution démographique, nettement à la hausse dans la Région, se concentre dans la plupart des communes, sur les tranches d'âge 0-5 ans et 25-35 ans.

Cette croissance démographique s'accompagne d'une paupérisation des populations principalement dans des quartiers déjà fragilisés.

35 % de jeunes de moins de 18 ans vivent dans des ménages sans emploi rémunéré.

Le taux de chômage important dans l'ensemble de la population l'est particulièrement chez les moins de 25 ans et le nombre de revenus de remplacement tels que notamment RIS et allocations de chômage, continue de croître.

Les données relatives à l'enseignement révèlent que dans certaines communes à peine 50 % des élèves suivent les cours de l'enseignement secondaire général.

Les autres se répartissent, dès la première secondaire, entre l'enseignement technique et l'enseignement professionnel à raison de 25 % chacun.

A cela vient s'ajouter un taux de redoublement tournant autour des 50 % dès la fin de l'enseignement primaire et allant en s'accroissant au cours du secondaire.

Plus de 23 % des jeunes entre 18 et 24 ans quittent l'école sans diplôme de l'enseignement secondaire.

3. Diagnostic

La situation des jeunes en Région de Bruxelles-Capitale et plus particulièrement dans certaines communes fragilisées doit orienter les choix prioritaires des politiques sociales.

Nous touchons ici aux politiques d'accueil des enfants, aux possibilités d'accès à l'enseignement, à la qualité de l'enseignement, à l'insertion socioprofessionnelle, à l'accompagnement des chômeurs, à l'alphabétisation, ...

Ces politiques sont donc multiples et relèvent de pouvoirs fédérés différents.

La cohésion sociale ainsi que l'ensemble des politiques sociales seront également examinées dans la Conférence interministérielle Social-Santé et intégrées dans le plan-jeunes.

En effet, comme le précise bien le décret de 2004, les processus mis en œuvre dans le cadre des actions « *visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales* ».

La politique de cohésion sociale peut donc être considérée comme une première marche dans le parcours de lutte contre l'exclusion et l'élévation sociale.

Face aux difficultés scolaires identifiées par un taux de redoublement extrêmement élevé et par une faible fréquentation de l'enseignement général, des mesures doivent être encouragées dans le domaine du soutien et de l'accompagnement scolaires.

La croissance démographique forte liée à une multiculturalité importante impose des initiatives structurées et efficaces en matière d'apprentissage de la langue française.

Elles doivent être complétées dans certains cas par des efforts d'alphabétisation tant pour les enfants que pour les adultes.

Ces mesures concerneront aussi bien des personnes primo-arrivantes sur le territoire de la Région que des personnes qui y résident parfois depuis de longues années.

C'est en apportant son appui à l'amélioration du niveau de qualification des jeunes bruxellois que la cohésion sociale participera activement à la lutte contre l'exclusion et le chômage.

De même, pour créer du lien, pour favoriser l'interculturalité et l'intégration sociale, la cohésion sociale doit développer toutes les formes de mixités.

– Culturelle

La rencontre entre publics d'origine culturelle multiple permet une réelle ouverture et un mieux vivre ensemble s'il y a réellement participation à un projet commun et non juste juxtaposition d'approches spécifiques.

– De genre

L'émancipation et l'égalité hommes-femmes doit bien évidemment être présente dans toutes les actions. Elles viseront le respect des principes des droits de l'homme en matière de différences, d'égalité hommes-femmes, de tolérance, ...

– Sociale

Les actions s'adressent prioritairement à un public « défavorisé socioéconomiquement » sans pour autant exclure les publics plus favorisés dans le déroulement de leurs actions.

– D'âge

Les rencontres entre aînés et plus jeunes seront encouragées de façon plus significatives et permettront des transmissions d'histoires, de savoirs, d'expériences ...

Les actions qui seront mises en œuvre par les associations dans le cadre des futurs contrats de cohésion sociale devront veiller à rencontrer tous ces enjeux.

4. Les nouvelles priorités

Dans le cadre de la conception des nouveaux contrats, les objectifs opérationnels rencontreront les thématiques suivantes.

1. Le soutien et l'accompagnement scolaire

Dans une dynamique de complémentarité avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant. En matière de soutien scolaire, une approche particulière doit être développée pour les aides spécifiques aux adolescents.

2. L'alphabétisation, l'apprentissage et la maîtrise du français pour adultes peu ou pas scolarisés

Les actions d'alphabétisation et d'apprentissage du français s'appuient sur des pédagogies émancipatrices et interculturelles développées dans une approche collective et participative. Celles-ci visent à faire de l'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'écriture, du calcul, des technologies de la communication, un outil d'expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu et son environnement.

Un accent particulier doit être porté sur les actions liées à l'apprentissage et à la maîtrise du français.

3. L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants

Une attention particulière doit être apportée dans toutes les actions à l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants.

Les actions visant l'apprentissage du français langue étrangère et l'organisation de modules d'initiation à la citoyenneté seront renforcées.

Les projets favorisant l'insertion socioprofessionnelle, la formation et la mise à l'emploi des jeunes seront encouragés.

La structuration progressive de bureaux d'accueil visera la globalité de la problématique de l'accueil et du nécessaire travail en réseau avec des opérateurs compétents en matière d'aide sociale, d'accueil de l'enfance, de logement, de santé, d'insertion socio-professionnelle ...

Thématiques transversales

Le « mieux vivre ensemble » par le biais de projets favorisant les « 4 mixités », principalement de genre et culturelle et dans la mesure du possible, sociale et d'âge devra être concrétisée dans toutes les actions reprises sous les thématiques 1, 2, et 3.

Les actions devront mener à un travail pédagogique d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les citoyens, en rapport avec tous les lieux d'apprentissage et de rencontre. Les actions doivent déboucher sur de meilleures possibilités de participation, de responsabilisation du public bénéficiaire, et sur un accroissement de ses capacités d'autonomie et de socialisation.

Les projets favorisant l'insertion socioprofessionnelle, la formation et la mise à l'emploi des jeunes seront encouragés.

5. Conclusions

Ces choix montrent la volonté de faire de la cohésion sociale un élément important dans l'ensemble des dispositifs de développement de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'élévation du niveau socioéconomique de toute la population de la Région, en regard de la richesse produite par cette dernière doit rester au centre de nos préoccupations.

Aider les jeunes dans leur démarche de formation, faciliter l'accès à l'emploi et améliorer les liens entre les différentes communautés sont les garants du « mieux vivre ensemble » et de l'établissement de plus de sérénité dans les quartiers.

Il faut cependant souligner que cette politique demanderait largement plus pour atteindre ses objectifs.

Mais vous connaissez l'état des finances de cette institution qui est quasiment exsangue alors que paradoxalement Bruxelles produit beaucoup de richesses, Un refinancement de la Commission communautaire française s'impose donc au même titre que de toute la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous constaterez que, malgré la modicité des moyens destinés à la cohésion sociale, un travail remarquable a été mis en œuvre par les différents acteurs concernés.

Les nouvelles priorités permettront de poursuivre dans cette voie et de renforcer l'impact des actions initiées.

Le Ministre en charge de la Cohésion sociale,

Charles PICQUÉ

